

## **Kalil Moktar**

Tatoueur depuis 2006 (Rennes et La Réunion)

Organisateur de la Convention Internationale du Tatouage de Saint-Malo

Président de l'association *Les Tatoueurs ont du Cœur*

Secrétaire de l'association *Tatouage et Partage*

Rennes, le 30 août 2025

### **Objet : Proposition de régulation du métier de tatoueur en France**

Monsieur le sénateur,

Le tatouage s'est aujourd'hui largement démocratisé : près d'un Français sur cinq porte au moins un tatouage. Pourtant, cette pratique, qui engage directement la santé et la sécurité des citoyens, demeure insuffisamment encadrée en France.

Actuellement, la seule obligation consiste en une formation hygiène de quelques heures. Ce dispositif minimal ne garantit ni la qualité de la pratique, ni la sécurité des clients, ni la professionnalisation du secteur. Résultat : n'importe qui peut s'improviser tatoueur, parfois dans des conditions dangereuses, sans contrôle réel.

En tant que professionnel depuis près de vingt ans et représentant de plusieurs associations nationales, je souhaite vous soumettre une proposition simple, pragmatique et peu coûteuse, qui permettrait enfin de régulariser la profession.

### **Proposition**

1. **Création d'une attestation professionnelle obligatoire**
  - Formation pratique d'une durée minimale de 2 ans, exclusivement en salon agréé.
  - Seuls les salons existant depuis au moins 3 ans pourraient former des apprentis.
  - L'attestation indiquerait : nom et prénom, dates de formation, durée, salon formateur et lieu.
  - Elle devrait être affichée dans chaque salon, consultable par le public.
2. **Création d'un registre national**
  - Répertoire des salons formateurs agréés.
  - Permettant aux autorités (ARS, inspection) de contrôler la validité des attestations.
3. **Régulation de la vente de matériel**
  - Réservée uniquement aux tatoueurs certifiés.
  - Vérification de l'attestation lors de l'achat afin de lutter contre le marché noir et les pratiques clandestines.

## Avantages du dispositif

- Protection des consommateurs : une garantie de formation réelle et de qualité.
- Coût zéro pour l'État : pas de création d'école, pas de diplômes complexes à homologuer.
- Valorisation du métier : reconnaissance légale claire, comparable à celle d'autres métiers artisanaux.
- Lutte contre le travail dissimulé : en encadrant formation et matériel.

## Réponses aux objections prévisibles

- “*Et si certains salons vendaient des attestations fictives ?*”  
→ Les salons agréés seraient contrôlés par les autorités sanitaires (ARS) et pourraient perdre leur agrément en cas d'abus.
- “*Comment garantir une formation de qualité si chaque salon fait à sa manière ?*”  
→ Un socle minimal obligatoire (hygiène, sécurité, techniques de base, accueil client) pourrait être fixé par décret. Chaque salon garde sa pédagogie, mais respecte un cadre commun.
- “*Pourquoi ne pas créer une école ou un diplôme d'État ?*”  
→ Cette voie est explorée depuis 25 ans sans aboutir. Notre proposition a l'avantage d'être immédiatement applicable, sans coût public, et adaptée à la réalité du terrain.

## Dimension européenne

Enfin, cette régulation française pourrait inspirer une directive européenne, afin d'harmoniser la reconnaissance du métier dans l'Union et d'éviter les distorsions entre États membres. La France a ici l'opportunité d'être pionnière sur un enjeu de santé publique et de culture.

## Conclusion

Cette proposition simple et réaliste répond à une nécessité : protéger les citoyens tout en valorisant une profession artistique et artisanale profondément ancrée dans notre société.

Nous appelons de nos vœux une initiative législative nationale, qui pourrait être relayée ensuite au niveau européen.

En tant que représentant de l'association *Tatouage et Partage* et professionnel engagé, je reste à votre disposition pour approfondir ce projet et participer à toute audition ou consultation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le sénateur, l'expression de ma considération distinguée.



**Kalil Moktar**

Tatoueur et représentant associatif  
Secrétaire de l'association *Tatouage et Partage*